

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GERENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés

Avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à V. MAILLET
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à B. MULLER,
Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe au maire, pouvoir donné à P. MÉANT,
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE,
Jessie MEAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pi. BOUVIER.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Pierre BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2023-12-03 Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2023. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant proposé	Motifs
MFR de Montluel - CFA	400 €	Participation aux frais de formation professionnelle des jeunes Balanais (100€ / élève scolarisé et domicilié à Balan)
MFR Cormaranche en Bugey	100 €	Participation aux frais de formation professionnelle des jeunes Balanais (100€ / élève scolarisé et domicilié à Balan)
Association BVAKB Balan La Valbonne Association Kick Boxing	590 €	Achat de matériel (2 sacs de frappe avec potences)*
Total	1 090 €	

*Il explique aux conseillers municipaux que l'association domiciliée à Balan n'utilise pas de locaux communaux et ne perçoit pas de subvention de fonctionnement, seule une subvention proportionnelle qui vient d'être accordée sur l'exercice 2023, du fait du nombre croissant d'adhérents Balanais.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 400 euros au centre de formation 'MFR de Montluel - CFA' ;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 22

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 100 euros au centre de formation 'MFR de Cormaranche en Bugey' ;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 22

- À l'unanimité (Monsieur Stéphane PONTHEU ne participe pas au vote), d'attribuer un montant de 590 euros à l'association 'BVAKB' ;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Le 5 décembre 2023
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

